

des questions navales et militaires intéressant les possessions d'outre-mer. L'expression unanime de tous ceux qui assistaient à la séance du 30 mai 1911, a été que la représentation des colonies ne devrait pas être exercée par les hauts-commissaires, mais par des ministres qui seraient responsables à leurs propres collègues et au Parlement et, en même temps, il a été décidé qu'un comité de défense, serait établi dans chaque colonie et se tiendrait en rapports constants avec le comité de la défense impériale à Londres. Les résolutions présentées finalement par le gouvernement de Sa Majesté et acceptées à l'unanimité par les membres de la conférence impériale au comité de la défense impériale, ont été adoptées dans les termes suivants:

1) Que un ou plusieurs représentants nommés par les gouvernements respectifs des colonies, seraient invités à assister aux séances du comité de la défense impériale quand des questions de défense navale ou militaire, intéressant les colonies d'outre-mer, seraient prise en considération.

2) La proposition qu'un comité de défense serait établi dans chaque colonie, est acceptée en principe. La composition de ces comités de défense est une question que chaque colonie résoudra.

Le Gouvernement canadien ayant changé à l'automne de 1911, il a été nécessaire, quand M. Borden et ses collègues ont visité l'Angleterre cet été, de leur soumettre ces propositions, car ils n'étaient naturellement pas au courant des démarches précédentes. M. Borden a accepté provisoirement les résolutions telles qu'elles avaient été adoptées, sauf à les soumettre à l'examen de ses collègues au Canada et il a déclaré qu'il ne voyait pas de difficulté à ce qu'un de ses ministres, soit avec ou sans portefeuille, passe quelques mois chaque année à Londres pour se conformer à cette intention. M. Asquith et moi-même, avons eu par la suite avec lui plusieurs entretiens particuliers, au cours desquels il a exprimé le désir que les ministres canadiens et des autres colonies qui pourraient se trouver à Londres, comme membres du comité de la défense impériale, puisse recevoir confidentiellement communication du programme et des travaux du gouvernement impérial relativement aux affaires étrangères et autres. Nous lui avons fait remarquer que le comité de la défense impériale est simplement un corps consultatif il n'est pas et ne peut devenir dans aucune circonstance un corps qui décide de la politique, ce qui est et doit rester la prérogative seule du cabinet soumis à l'appui de la Chambre des communes. Mais, en même temps, nous l'avons assuré que tous les ministres des colonies qui résideraient ici, auraient en tout temps libre et complet accès auprès du premier ministre, du secrétaire d'Etat des affaires étrangères et du secrétaire des colonies pour obtenir des renseignements sur toutes les questions de politique impériale. Dans un discours que j'ai prononcé en public il y a quelque temps, je me suis servi des expressions suivantes:

Il existe, de la part du ministre canadien, et du peuple, un désir naturel et louable d'obtenir une plus grande mesure de consultation et de coopération avec nous à l'avenir, qu'ils n'en ont eu dans le passé. Ce n'est pas dans l'intention, et la nécessité ne s'en fait pas sentir, de poser ces problèmes difficiles de fédération impériale, qui en voulant imposer

des questions de taxes et de représentations, ont fait que cette politique est insoluble d'ici encore un grand nombre d'années. Mais, parlant en mon nom personnel, je ne vois aucun obstacle et certainement aucune objection à ce que les gouvernements de toutes les colonies obtiennent immédiatement une plus grande part dans la direction exécutive des questions de défense et dans la consultation personnelle et la coopération avec chacun des ministres anglais dont le devoir est ici de diriger cette politique. J'accepterai avec plaisir une représentation plus continue des ministres des colonies, s'ils le désirent, dans le comité de défense impériale; nous serions tous heureux si un membre ou des membres de ces cabinets pouvaient résider toute l'année à Londres. Une porte amie leur est toujours ouverte et nous n'avons pas besoin des formalités d'une conférence impériale pour la continuité de la confiance impériale.

Ce qui précède représente exactement les vues et les intentions du gouvernement de Sa Majesté.

D'après le texte du discours public prononcé par M. Borden, en présentant le bill naval du Canada, il semble qu'il accepte les propositions que nous avons faites. La même offre est naturellement faite à toutes les autres colonies autonomes si elles veulent et quand elles désireront l'accepter, mais la proposition ne comporte pas nécessairement une stricte uniformité et elle peut varier pour chacune ou pour une des colonies pour se conformer à leurs désirs ou aux circonstances spéciales de leur cas. Je serais heureux de savoir, quand il leur plaira, si vos ministres désirent adopter quelque méthode de rapports plus continus dans les affaires militaires et navales avec le comité de défense impériale du Royaume-Uni.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé): I. HARCOURT.

Le fonctionnaire administrant,
le gouvernement de.....

Ce document établit péremptoirement trois choses.

En premier lieu, il démontre que lors de leur excursion historique de l'été dernier, les ministres canadiens n'ont obtenu aucun privilège, aucun droit, aucunes prérogatives qui n'avaient déjà été accordées lors de la conférence impériale de 1911, dont sir Wilfrid Laurier était la figure dominante.

Ce principe de représentation dans le comité de défense impériale a été offert alors aux diverses colonies autonomes, et c'est absolument la même proposition qui a été faite au premier ministre actuel, lors de son voyage de 1912.

Ce document établit en second lieu que ce comité de défense impériale n'est qu'une commission d'experts, un corps consultatif, n'ayant absolument rien à faire ni rien à dire dans les questions de politique étrangère et les relations internationales de l'empire.

Le gouvernement anglais déclare en troisième lieu que ce projet d'une fédération impériale parlementaire est un problème insoluble, d'où il résulte que la contribution de 35 millions qu'on nous demande